Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212203046-20251124-DCM2025_081-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2025

Date de convocation :
18 novembre 2025

Date d'affichage :
18 novembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	12
Votants	12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Sylvain FRELAUT.

Absentes : Marine SALAÜN, excusée, non représentée, et Mélanie HENRY, non représentée.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2025/081 : PARTICIPATION CANTINE 2025-2026 A LA COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat révisant les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour rappel, une convention « globale » a été mise en place en 2021-2022 afin de ne pas avoir à établir d'avenant tous les ans, lors de la modification annuelle des tarifs : la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat, qui décide des nouveaux tarifs ainsi qu'un tableau récapitulatif avec les tarifs et le nombre d'enfants, seront communiqués à Saint-Jean-Kerdaniel pour le règlement, avant émission du titre.
L'article 3 de la convention stipule que *« la commune de Saint-Jean-Kerdaniel accepte de verser à la commune de Châtelaudren-Plouagat une participation financière correspondant à la différence entre le tarif « enfant commune » et le tarif « enfant hors-commune »*.

Lors de sa séance du 6 juin 2025, le conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat a voté les tarifs de cantine 2025-2026 selon le quotient familial, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

TARIFS CANTINE 2025 - 2026				
	Tarif repas « enfant commune »	**Tarif repas « enfant hors-commune »**	**Participation de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel**	*Pour rappel participation 2024-2025*
QF ≤ 900	1,00 €	1,55 €	**0,55 €**	*0,55 €*
900 < QF ≤ 1500	3,23 €	5,14 €	**1,91 €**	*1,76 €*
QF > 1500	3,35 €	5,40 €	**2,05 €**	*1,90 €*

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212203046-20251124-DCM2025_081-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de la délibération de la commune de Châtelaudren-Plouagat fixant les nouveaux tarifs de cantine 2025-2026 pour les repas pris de manière régulière par les élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans les écoles de Châtelaudren-Plouagat à compter de la rentrée de septembre 2025.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yvon LE CUN

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE